MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

On continue de se protéger !

LE MONTJOIE

Le petit journal
Juillet 2020

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340, Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
Courriel info@st-telesphore.ca

Lors de panne d'électricité, d'Internet ou de téléphonie, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-2257 ou 450-269-3247

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT EN RAISON DE LA PANDÉMIE

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00

Horaire d'été du 5 juin au 28 août inclusivement

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

TABLE DES MATIÈRES	
Affaires municipales	2
Sécurité publique	5
Hygiène du milieu et environnement	8
Urbanisme et mise en valeur du territoire	9
Loisirs, culture et vie communautaire	10
Calendrier	12

MOT DU MAIRE

Les séances du conseil sont maintenant ouvertes au public. Vous devez respecter toutes les mesures d'hygiène, de distanciation physique de 2 mètres et porter un masque. Vous êtes les bienvenus !

Suite à la micro-rafale de la semaine dernière, le service des travaux publics ont procédé à une première cueillette de branches. S'il s'avère nécessaire, la Municipalité procédera à une collecte supplémentaire.

Je suis très heureux du travail du camp de jour et de l'entente conclue avec les municipalités de Rivière-Beaudette et de Saint-Polycarpe ainsi qu'avec la Maison de la Famille.

Tous les parcs demeurent ouverts au public. Un nettoyage régulier est effectué afin de rendre sécuritaire les installations.

Je souhaite de bonnes vacances à tous
malgré les circonstances inhabituelles reliées à la pandémie !

Yvon Bériault, maire.

MODIFICATIONS AUX ADRESSES COURRIEL

Prenez note que toutes nos adresses courriel ont été modifiées. Veuillez mettre à jour votre carnet d'adresse. Merci.

Information générale :	info@st-telesphore.ca
Adjointe :	adjointe@st-telesphore.ca
Urbanisme :	urbanisme@st-telesphore.ca
Service d'incendie :	incendie@st-telesphore.ca
Travaux publics et voirie :	travauxpublics@st-telesphore.ca
Direction générale :	dg@st-telesphore.ca
Maire :	maire@st-telesphore.ca

On continue de se protéger!

ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
EN RAISON DE LA PANDÉMIE

En raison des mesures préventives liées à la pandémie du coronavirus, nous privilégions le service aux citoyens par tout autre moyen qu'à l'hôtel de ville :

- par téléphone au 450-269-2999 option 5
- par courriel à l'adresse
- en utilisant notre chute à lettres.

Nous rencontrons les gens seulement en dernière alternative. Vous devez obligatoirement **obtenir un rendez-vous au préalable** pour vous présenter à l'hôtel de ville.

Pour vous présenter à l'hôtel de ville pour votre rendez-vous, vous devez :

- Avoir obtenu un rendez-vous au préalable.
- **Porter un masque**. Si vous n'en avez pas, la municipalité vous en fournira un.
- Vous désinfecter les mains avec le Purel fourni à l'entrée.
- Toujours garder une distance de 2 mètres entre vous et autrui.

Par mesures préventives, nous refusons l'entrée à l'hôtel de ville de toute personne qui répond à l'un des critères suivants :

- Vous éprouvez des symptômes de fièvre, de toux ou des difficultés respiratoires, etc.
- Vous avez été en contact avec une personne qui présente des symptômes de fièvre, de toux ou des difficultés respiratoires, etc.
- Vous avez voyagé dans les 14 derniers jours.
- Vous avez été en contact avec une personne qui a voyagé dans les 14 derniers jours.

De plus, nous invitons les gens de 70 ans et plus à ne pas se présenter à l'hôtel de ville.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu les 2e mardis du mois à 19h30 et sont Maintenant tenues **avec présence de public.** La prochaine séance du Conseil aura lieu le 11 août 2020.

Tous les citoyens sont invités à poser leurs questions ou transmettre leurs commentaires aux membres du conseil au plus tard le 11 août 2020 à 19h00 par courriel à info@st-telesphore.ca en indiquant en objet «Questions pour la séance du conseil du 11 août 2020», par le biais de notre site Internet au www.saint-telesphore.com/nousjoindre ou par téléphone au 450-269-2999 poste 3163.

Les séances du conseil sont enregistrées. Une copie de l'enregistrement vidéo est diffusée sur notre site Internet www.saint-telesphore.com. Pour ceux n'ayant pas accès à Internet, une copie de l'enregistrement est disponible à l'hôtel de ville, sur demande. Un résumé de cette séance est également publié dans ce journal. Ni l'enregistrement ni le compte-rendu ne remplace pas le procès-verbal.

L'ordre du jour, les procès-verbaux et les règlements municipaux peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

Voici un résumé des délibérations de la séance du Conseil du 14 juillet 2020.
Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020.
- Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement numéro 334-20 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 290-09 (*RMH 399-2020) Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au www.saint-telesphore/administration,
- Dépôt de la correspondance : Confirmation d'une subvention de 6422 $ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation constituant la quote-part de la Municipalité du programme de dotation spéciale de fonctionnement prévu à l'entente de *Partenariat 2020-2024*.
- Fin de l'emploi de l'inspecteur. Considérant que l'inspecteur municipal, monsieur Louis Halde, ne rencontre pas les critères de la nouvelle restructuration du service de l'urbanisme, le Conseil a mis fin à son emploi.
- Permanence de la secrétaire-trésorière adjointe. Considérant que madame Danielle Glode a complété, avec succès, la période de six mois d'essai, le Conseil octroie sa permanence à titre de secrétaire-trésorière adjointe.
- Approbation de la liste des comptes de juin 2020.
- Mandat à la firme *Leroux, Beaudry, Picard,* Évaluateurs agréés, pour l'équilibration du rôle triennal 2021-2022-2023.
- Pandémie du COVID-19. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19. Ratification des mesures prises pour la tenue d'un camp de jour et la réouverture des parcs, du chalet des loisirs et des modules de jeux. Ratification de la liste des services essentiels décrétés par le comité de Sécurité civile de la municipalité.
- Travaux de voirie. Le Conseil a autorisé d'aller en appel d'offres pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que de la Montée Cross. L'ouverture des soumissions est le 4 août 2020. Les travaux sont prévus en août 2020.
- Règlements d'urbanisme. Mandat à *Philippe Meunier*, *consultant en urbanisme* pour des modifications aux règlements d'urbanisme relativement aux bâtiments accessoires.
- Période de questions sur les sujets suivants : coque du bateau au parc, vider les poubelles au parc, règlement sur les poules, limitation de vitesse mobile, demande de surveillance de la Sureté du Québec dans le quartier résidentiel pour les arrêts obligatoires.

***** RECRUTEMENT *****

La Municipalité est présentement en processus de recrutement.
Trois postes sont présentement ouverts.

Toute personne intéressée à l'un ou l'autre de ces postes, est invitée à transmettre sa candidature à la directrice générale, madame Micheline Déry, CPA, CGA, par courriel à l'adresse suivante : dg@st-telesphore.ca.

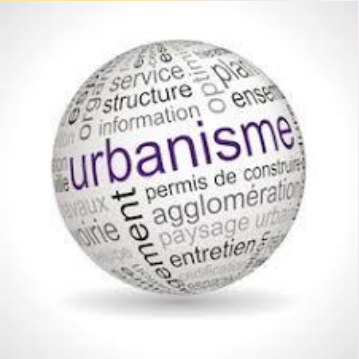

RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Suite à la restructuration du service de l'urbanisme, la Municipalité est à la recherche d'une personne qui sera en mesure de prendre la responsabilité complète du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Étant donné la réalité de notre petite municipalité rurale et agricole, une seule personne doit effectuer l'entièreté des tâches du service de l'urbanisme et de l'environnement.

TEMPS PARTIEL de 2 à 3 jours/semaine, selon les saisons.

Sous l'autorité de la direction générale, le titulaire sera responsable de l'administration, de la gestion et du bon fonctionnement du service de l'urbanisme et de l'environnement. Il devra accomplir toutes les tâches reliées à l'urbanisme et à l'environnement, à l'application des lois et règlements en vigueur et à l'aménagement du territoire, soit : planifier, organiser, diriger et contrôler et effectuer les activités administratives reliées au service de l'urbanisme et de l'environnement. Il agira également à titre d'inspecteur municipal et devra effectuer toutes les inspections requises à cet effet.

Ce poste vous intéresse ? Vous croyez avoir les compétences requises ? Consultez l'intégralité de l'offre d'emploi sur le site Internet de la municipalité au www.saint-telesphore.com/offred'emploi.

Comité consultatif d'urbanisme

SERVICE DE L'URBANISME

REPRÉSENTANT DES CITOYENS AU CCU

Vous aimez l'urbanisme? La planification urbaine et l'aménagement du territoire vous intéresse? Ce poste est pour vous.

La Municipalité est à la recherche d'un ou d'une bénévole pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Un jeton de présence est versé pour chaque participation à une rencontre du CCU.

Le CCU est un groupe de travail composé de citoyens qui se joignent au comité d'urbanisme de la Municipalité pour donner des avis en matière d'urbanisme, notamment, mais sans s'y limiter, pour des demandes de travaux de construction ou de rénovations assujettis à une dérogation mineure ou au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

Les réunions on lieu habituellement, le mardi soir, environ de 1 à 4 fois par année, selon les demandes.

SECRÉTAIRE SUR NUMÉRAIRE

SUR APPEL OU POUR DES REMPLACEMENTS

La municipalité souhaite combler sa banque de candidature pour le poste de secrétaire surnuméraire sur appel pour répondre à des besoins occasionnels ou des remplacements.

FÉLICITATIONS !

C'est avec plaisir que la Municipalité a octroyé la permanence à madame Danielle Glode au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

Madame Glode est un atout pour la Municipalité par son professionnalisme et son dévouement envers autrui. Nous lui souhaitons beaucoup de succès au sein de notre équipe !

FEUX À CIEL OUVERT

Vous devez **aviser** le service de Sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert et **obtenir un permis de brûlage**.

Pour ce faire, en tout temps, communiquez avec le directeur du Service de sécurité Incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 328-19 (RMH-450-2019) SUR LES NUISANCES

ARTICLE 28 "Fumée nuisible"
Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer, de faire allumer ou de Permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée ou les cendres se répandent sur la propriété d'autrui.

ARTICLE 31 "Amendes"
Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction :

1°pour une première infraction, d'une amende de 200 $ à 1 000 $...

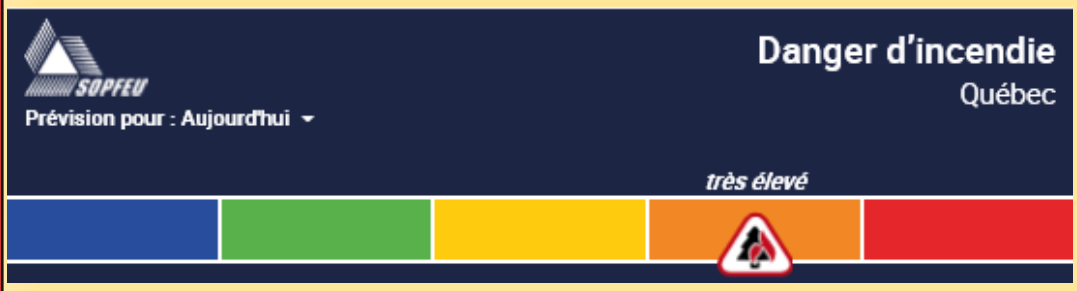

Le danger d'incendie de la SOPFEU est un bon indicateur.
Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

- **BAS** : C'est le bon moment pour effectuer vos brûlages ou vos feux de camp.
- **MODÉRÉ** : Faites uniquement des feux de petite dimension.
- **ÉLEVÉ** : N'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h et ne faites pas de brûlages.
- **TRÈS ÉLEVÉ** : Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un centimètre).
- **EXTRÊME** : Évitez de faire des feux.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur la carte interactive de la SOPFEU et sur leur application mobile à l'adresse sopfeu.qc.ca/.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé COVID-19
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Soutien psychologique

Source : LSPQ-INSPQ
Des tiques femelles et mâles ainsi que des larves et des nymphes ont été récoltées au Québec.

MALADIE DE LYME — INFORMATION POUR LES CITOYENS

La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie! Plus d'une centaine de personnes infectées ont été déclarées à la Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie en 2019. La présence de tiques pouvant transmettre la maladie de Lyme a été documentée dans la majorité des municipalités de la Montérégie ainsi que dans certaines autres régions du Québec. Les citoyens doivent être vigilants d'avril à novembre, même si le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de mai et septembre.

Des outils de communication spécifiques sont disponibles via les sites web suivants :

- Santé publique de la Montérégie (DSP) — Informations : www.maladiedelymemonteregie.com
- Page Facebook de la DSP : https://www.facebook.com/DSPMonteregie/
- Ministère de la Santé et des Services sociaux — Dépliant : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002084/?&txt=lyme&msss_valpub&date=DESC

Pour toute question ou pour des renseignements supplémentaires, composer le 450 928-3231 ou le 1 800 265-6213 durant les heures ouvrables. Les citoyens peuvent être dirigés vers Info-Santé au 8-1-1.

LA CHALEUR EXTRÊME DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Lors d'épisodes de chaleur extrême, les autorités de santé publique recommandent habituellement à la population de se rafraîchir dans un endroit climatisé comme un centre d'achats ou une bibliothèque municipale.

Dans le contexte actuel où plusieurs endroits publics climatisés sont fermés, il est recommandé de passer quelques heures par jour dans les endroits climatisés ou plus frais de votre résidence.

Si vous vous trouvez dans un lieu public climatisé, vous devez respecter la distanciation physique de 2 mètres et suivre les consignes sanitaires.

Le Centre communautaire demeure disponible en tout temps. Contactez le 3-1-1.

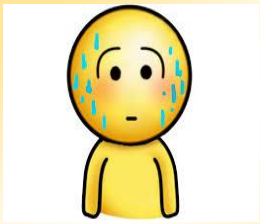

Québec

LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES et REFUSÉES BAC BRUN versus COMPOSTEUR DOMESTIQUE

Vous avez un composteur domestique?
Ne changez pas vos bonnes habitudes, le bac brun est un excellent complément pour vous!

Matières acceptées dans le composteur domestique mais refusées dans le bac brun 45 litres

Résidus verts

- Copeaux de bois
- Paille et foin
- Brindilles
- Feuilles d'automne
- Rognures de gazon (lorsque l'herbicyclage n'est pas possible)
- Résidus de jardins (retailles de haies, mauvaises herbes non montées en graine, etc.)
- Plantes mortes, fleurs séchées et restant d'empotage incluant le sable et la terre (petites quantités)

Matières acceptées dans le bac brun mais refusées dans le composteur domestiques

Résidus alimentaires

- Résidus d'origine animale comme les produits laitiers et la viande
- Poissons, fruits de mer, coquilles et os
- Matières grasses (huiles végétales, mayonnaises, sauces à salade)
- Gâteaux, sucreries
- Nourriture pour animaux domestiques (ex : croquettes)

Attention!
Certaines matières sont incompatibles tant avec le composteur domestique qu'avec le bac brun***

Matières refusées dans le bac brun et le composteur domestique :

- Plantes ou feuillages malades
- Mauvaises herbes montées en graine
- Branches d'arbres
- Souches et racines d'arbres
- Sacs d'aspirateur et leurs contenus
- Charpie ou feuilles de sèche-linge
- Briquettes de BBQ
- Cire et gomme à mâcher
- Mégots et cendres de cigarette
- Déjections et litières d'animaux (puisqu'ils peuvent contenir des pathogènes)
- Animaux morts ou parties d'animaux morts
- Matériaux contaminés avec des pesticides ou produits dangereux (ex. : bois traité)

***Pour tous produits dangereux ou contaminés, déposez-les dans le Réseau des écocentres de la MRC.

Mettez les autres matières refusées en bordure de rue en prévision de la collecte de déchets domestiques, de la collecte de branches, de feuilles d'automne ou de résidus verts de votre municipalité. Pour plus d'information sur ces collectes, contactez votre municipalité.

Fièrement VAUDREUIL SOULANGES — MRC VAUDREUIL SOULANGES — Du bac à la terre, Collecte des résidus alimentaires

FAUCHAGE DES HERBES HAUTES

Pourquoi faucher son terrain ?

La première raison pour laquelle il est indispensable de faucher son terrain est bien sûr esthétique. Un terrain correctement entretenu ou des prairies fleuries sont toujours plus agréables à regarder qu'une terre en friche, où les mauvaises herbes et la ronce invasive prolifèrent dans tous les sens. C'est également un espace de vie supplémentaire, idéal pour profiter des beaux jours.
Mais c'est aussi une **obligation encadrée par la loi**. D'une part, faucher les herbes hautes en bordure des routes améliore la visibilité des automobilistes, notamment dans les virages, limitant ainsi les risques d'accidents routiers.

C'est aussi le meilleur moyen de ne pas donner l'impression qu'un terrain est laissé à l'abandon. Vous éviterez ainsi tous les dépôts d'ordure sauvage, intrusions et toutes autres dégradations intempestives.

Entretenir correctement le terrain réduit les nuisances naturelles et améliore considérablement les relations d'un voisinage, tout en embellissant l'allure du quartier. Vous aurez également la possibilité de développer vos propres éléments de jardin, comme un potager bio, tout en contrôlant la floraison de votre propriété afin d'en tirer un joli décor.

Extrait du règlement municipal numéro 300/02-12 sur les nuisances

Article 4 *"Herbe"*

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par un propriétaire d'un terrain privé occupé par un bâtiment principal ou d'un terrain vacant de laisser pousser des broussailles, de l'herbe ou du gazon à une hauteur supérieure à quinze centimètres (15 cm). Il est aussi interdit d'y laisser tout arbre, branche ou tronc mort.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement est disponible le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Exceptionnellement, dû aux mesures d'hygiène liées à la pandémie du coronavirus, nous vous invitons à formuler vos demandes par courriel à l'adresse : urbanisme@st-télesphore.ca. Pour ceux n'ayant pas accès à Internet, vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale en composant le 450-269-2999 option 1. Pour toute urgence, veuillez raccrocher et rappeler en composant le 5 pour rejoindre la réception.

Pour tous travaux, patio, cabanon, installation d'une piscine, d'une clôture, d'une haie, pour des travaux de remblai, d'égouttement pluvial ou fermeture d'un fossé, coupe d'arbre, un puits, une installation septique, etc., vous devez vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale et obtenir un permis.

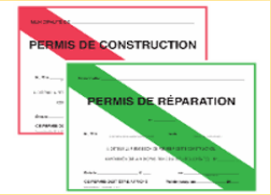

MESURES DE SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, une forte augmentation des ventes de piscines résidentielles pour la saison estivale a été constatée. Il est plus que jamais nécessaire de faire un rappel des règles de sécurité en vigueur pour toutes les nouvelles installations de ce type d'équipement au Québec.

Ces normes, établies par le Règlement provincial, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau. Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à mettre en place lors de l'installation d'une piscine résidentielle, visitez le https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/piscines/BRO_LoiReglePiscines.pdf?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=Reglement-sur-la-securite-des-piscines-residentielles

Par ailleurs, rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une **piscine** ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, **un permis municipal est obligatoire.**

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous suggérons d'appliquer les mesures de sécurité qui suivent afin de rendre vos piscines sécuritaires.

Pour plus d'informations à propos des règles de sécurité pour éviter la noyade, vous pouvez également consulter le www.quebec.ca/habitation-et-logement/piscines-et-spas/

Merci à l'avance et bonne saison estivale!

***** FÉLICITATIONS *****
À NOS FINISSANTS
DU SECONDAIRE V

Dû à la crise sanitaire et à la fermeture des écoles, la vie des finissants du secondaire a été bouleversée. À la grande finale de cinq années d'études, des ados se voient privés de leur bal de finissants.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de souligner les finissants de son territoire.

Léa-Fée Boulanger

Benoit Gagné

Sophie Vinet

Angélie Allard

Sarah Plante

La population du territoire a été invitée à se prononcer sur l'identité, la culture et le patrimoine qui caractérisent le territoire de la Montérégie-Ouest, grâce à une activité participative virtuelle. Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce sondage, **qui se déroulera jusqu'au 27 juillet 2020.**

La compilation des résultats permettra par la suite d'alimenter l'élaboration de principes directeurs, en lien avec les richesses culturelles locales et régionales, **en vue d'intégrer les arts et la culture au sein du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges.**

Le sondage est disponible **dès maintenant** sur les pages Facebook du **CISSS de la Montérégie-Ouest** et du **Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges**, qui collaborent à ce projet.

Voici le lien pour le sondage :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdCiL4_Iggp718NENkt6aad2p72fQlwRyT1s1FLMlssOBhdQQ/viewform

LE CAMP DE JOUR SOULANGES EST NÉ!

La MFVS est fière d'annoncer que, grâce à la collaboration de Mme Claude DeBellefeuille et des municipalités de Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Rivière-Beaudette, un camp de jour sera donné pour plus de 90 enfants!

Pour consulter l'article complet, visitez le lien ci-dessous http://www.maisondelafamillevs.ca/le-camp-de-jour-soulanges-voit-le-jour

HÉBERGEMENT LA PASSERELLE

C'est un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui œuvre dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis 1996.

Pour rejoindre une intervenante, pour obtenir de l'information, pour déposer une demande d'hébergement, pour le service jeunesse ou externe, veuillez composer le **450.424.6010.**

Ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures par jour.
Groupes en service externe de jour et de soir;
Information 514.774.2166 / 514.774.2252**.**

CALENDRIER MUNICIPAL JUILLET/AOÛT

On continue de se protéger !

	Collecte résidus alimentaires	Collecte déchets/ objets volumineux	Conseil municipal Avec public		Collecte Récupération	
			Conseil municipal			
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
19 juillet	20	21	22	23	24 Bureau fermé à midi	25
26	27	28	29	30	31 Bureau fermé à midi	1er août
2	3	4	5	6	7 Bureau fermé à midi	8
9	10	11 Conseil municipal	12	13	14 Bureau fermé à midi	15
16	17	18	19	20	21 Bureau fermé à midi	22
23	24	25				